



SOUSCRIPTION AU CADRAN DES HEROLLES

ACHETEUR

Madame, Monsieur

Afin de devenir acheteur au sein du Marché au cadran des Hérolles, il est nécessaire d'avoir retourné les documents énumérés ci-dessous. A défaut, je vous remercie de bien vouloir nous le faire parvenir à l'adresse indiquée ci-dessous. Pour les personnes nous ayant d'ores et déjà retourné l'ensemble de ces documents, je vous prie de ne pas tenir compte de ce courrier

- **Un bulletin de souscription**. Pour vendre, il faut devenir associé de la SAS. Pour cela, il suffit de remplir le présent bulletin au sein duquel vous vous engagez à souscrire 8 actions de 125€ chacune au sein du capital de la SAS marché au cadran des Hérolles. Lors de votre souscription, vous devez libérer au minimum 2 actions, soit payer par chèque un montant de 250€.
- **Un courrier à transmettre à votre banque et un exemple de garantie à première demande** (appelé, dans le langage courant, la caution bancaire) : Pour acheter au sein du cadran, vous devez fournir une garantie bancaire au marché, autrement dit, être en possession d'une caution bancaire. A défaut, vous ne pouvez acheter que si, antérieurement au marché, vous avez effectué un virement bancaire sur le compte du marché au cadran ou déposé un chèque de banque (au plus tard, le vendredi précédent le marché).

En outre, lorsque vous devenez associé du Marché au cadran des Hérolles, vous vous engagez à respecter le règlement intérieur qui fixe le fonctionnement du marché.

Vous remerciant par avance de l'intérêt que vous portez au futur marché au cadran des Hérolles,

Bien à vous,

Jean-Marc GUILLOT,
Président

MARCHE AU CADRAN DES HEROLLES SAS à capital variable
Siège social : 3 route des Justices 86290 LES HEROLLES
801 597 832 RCS POITIERS
cadrandesherolles.secretariat@gmail.com / www.marcheaucadrandesherolles.fr
Tel. Secrétariat : 05 49 84 11 70

Bulletin de souscription NEGOCIANT

SAS Marché au Cadran des Hérolles

Société par Actions Simplifiées à capital variable, immatriculée au RCS de POITIERS sous le numéro : 801 597 832

Siège social : 3 rue des Justices, 86290 COULONGES – Téléphone secrétariat 05 49 84 11 70

AVERTISSEMENT

Le souscripteur est l'utilisateur du futur marché au cadran des Hérolles et deviendra, après agrément, associé de la société SAS MARCHÉ AU CADRAN DES HEROLLES (exemple : si l'agriculteur est en EARL, le souscripteur est l'EARL). Lorsque le souscripteur est une personne morale (société), seul le gérant de la société peut signer le présent bulletin de souscription. Le chèque accompagnant la souscription doit être au nom du souscripteur (chèque de la société pour une personne morale et chèque de la personne physique pour une personne physique).

Je soussigné(e)

Personne physique	Mme <input type="checkbox"/> Melle <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>
	Nom..... Nom de jeune fille.....
	Prénoms (par ordre d'état civil)
	Adresse complète.....
	Code Postal..... Commune
	Tél..... Port Fax.....
	Email.....
	Né(e) le à Dép. / Pays.....
Nationalité <input type="checkbox"/> Française <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)	

Personne morale	DénominationForme juridique
	Adresse complète du siège social.....
	Code Postal..... Commune
	Tél..... Portable Fax.....
	Email.....
	Représentée par agissant en qualité de

N° SIRET	N° TVA intracommunautaire
N° CHEPTEL	

Déclare vouloir souscrire 8 actions de 125 € de valeur nominale au capital de la société SAS Marché au Cadran des Hérolles, et ainsi devenir membre associé.

La libération des actions souscrites se fait selon le principe suivant :

* Versement d'une somme par chèque bancaire libellé à l'ordre de SAS Marché au Cadran des Hérolles, à la date de signature du présent bulletin de souscription :

250 € = 2 actions 500 € = 4 actions 750 € = 6 actions 1.000 € = 8 actions

* Versement d'une somme par chèque bancaire libellé à l'ordre de SAS Marché au Cadran des Hérolles, à la date d'ouverture du présent marché (prévue deuxième trimestre 2015) :

250 € = 2 actions 500 € = 4 actions 750 € = 6 actions

* Le solde sera prélevé sur les ventes à venir à hauteur de 0,25 % sur chaque transaction commerciale avec le cadran.

Si le souscripteur n'utilise pas le marché au cadran des Hérolles (ou ne l'utilise pas de manière suffisante), il s'engage à verser le solde de son apport dans un délai maximal de 5 ans à compter de l'immatriculation de la SAS marché au cadran des Hérolles au RCS (Registre du commerce et des sociétés).

La participation de titre est maintenue pendant 5 ans. Cette souscription est effectuée sous réserve d'agrément du souscripteur par le Comité de Direction de la SAS MARCHÉ AU CADRAN DES HEROLLES, selon les conditions statutaires de la Société.

J'atteste sur l'honneur que toutes les informations figurant sur ce bulletin sont exactes. Je reconnais que ma souscription ne pourra pas être prise en compte si l'un des éléments demandé(s) ci-avant (chèque ou information) n'est pas fourni.

Je reconnais avoir analysé en pleine connaissance de cause l'intégralité des conséquences juridiques, fiscales, économiques et sociales de mon entrée dans la société SAS Marché au Cadran des Hérolles et renonce à tout recours à l'encontre de la société SAS Marché au Cadran des Hérolles ou de ses dirigeants à ce titre.

Fait à, le.....
Le souscripteur Signature
(nom et prénom) Représentant la société



DEMANDE DE CAUTION

Garanties bancaires nécessaires pour acheter au sein du Cadran des Hérolles

Pour pouvoir acheter au sein du marché au cadran des Hérolles, il faut être associé de la société mais aussi présenter des garanties financières. Les garanties bancaires demandées par le Cadran des Hérolles sont classique : il s'agit de détenir « un engagement de garantie à première demande ».

Ce document s'obtient auprès de votre banque et est émis au titre de « *couverture du paiement de toutes sommes dues au vendeur par l'acheteur suite à la réalisation de prépaiement concernant l'achat d'animaux en vif ou en carcasse* ». **Cette caution couvrira les achats sur 2 marchés glissant. Les achats se règlent par LRC dématérialisée émise le jour de la vente, à échéance de 14 jours. La SAS Marché au cadran des Hérolles considérera la somme à compter du 15^{ème} jour. A partir du 21^{ème} jour, la SAS Marché au cadran des Hérolles se réserve le droit d'activer la banque cautionnaire, munie de la lettre d'information de l'impayé comme preuve.**

Je vous remercie de bien vouloir vous rapprocher de votre banque et de faire le nécessaire afin de détenir les garanties bancaires demandées. La caution devra être établie au profit de la SAS Marché au cadran des Hérolles.

Bien à vous,

GUILLOT Jean-Marc Président de la SAS

NB : En annexe de ce courrier vous est joint un modèle d'engagement de garantie à première demande délivré par notre banque' le Crédit Agricole.

MARCHE AU CADRAN DES HEROLLES SAS à capital variable
Siège social : 3 route des Justices 86290 LES HEROLLES
801 597 832 RCS POITIERS
cadrandesherolles.secretariat@gmail.com / www.marcheaucadrandesherolles.fr
Tel. Secrétariat : 05 49 84 11 70



BANQUE ET ASSURANCES

ENGAGEMENT DE GARANTIE A PREMIERE DEMANDE

Numéro de l'acte

Nous soussigné, CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU, Société Coopérative à personnel et capital variables, Etablissement de crédit, Société de Courtage d'Assurances, dont le siège social est 18, rue Salvadore Allende 86008 POITIERS CEDEX, SIREN n° 399 780 097 RCS POITIERS, immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07023896,

Représentée par Sylvie LE DANTEC

Agissant au nom et comme mandataire de PHILIPPE CHATAIN, Directeur Général de ladite Caisse, suivant subdélégation sous seing privé en date du 01/07/2010, ayant lui-même agi au nom et comme mandataire du Conseil d'Administration de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU, et spécialement délégué avec faculté de subdélégation au terme d'une délibération du Conseil d'Administration en date du 01/07/2010, dont un extrait, certifié conforme, a été déposé au rang des minutes de Maître LAFFON-DECHESNE, Notaire(s), à TOURS CEDEX 1 le 19/07/2010.

Déclarons nous porter garant de :

au profit de

à concurrence de la somme maximum

au titre de :

**COUVERTURE DU PAIEMENT DE TOUTES SOMMES DUES AU VENDEUR PAR L'ACHETEUR SUITE
A LA REALISATION DE PRE-PAIEMENT CONCERNANT L'ACHAT D'ANIMAUX,
EN VIF OU EN CARCASSE,**

Déclarons s'engager à effectuer sur ordre de versement de différer le paiement ou soulever de contestation pour quelque motif que ce soit, jusqu'à concurrence de la somme garantie ci-dessus, le versement des sommes dont l'acheteur serait débiteur envers le Vendeur au titre du présent engagement.

Toute mise en jeu du présent cautionnement devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception au siège administratif de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU - boulevard Winston Churchill - 37041 TOURS cedex et sera accompagné des documents suivants :

- Facture commerciale dûment signée émise par la
- Attestation de non paiement établie par la

CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL DE LA TOURAINE ET DU POITOU

Société coopérative à capital variable, agréée en tant qu'établissement de crédit

Société de courtage d'assurance immatriculée au Registre des Intermédiaires en Assurance sous le n° 07 023 896

Siège Social et Services Administratifs

18, rue Salvador-Allende

CS 307 86008 POITIERS CEDEX

☎ 05 49 42 33 33 - Fax 05 49 42 35 22

Réf. : H506 15-04-2008

www.ca.touraine-poitou.fr

SWIFT : AGRIFRPP894

N° TVA Intracommunautaire : FR02

399 780 097 RCS POITIERS

Direction Générale et Services Administratifs

Boulevard Winston-Churchill

37041 TOURS CEDEX

☎ 02 47 39 81 00 - Fax 02 47 39 83 00



BANQUE ET ASSURANCES

Toute somme payée au titre de cet engagement viendra en déduction du montant du présent engagement.

Le présent engagement prend effet à compter du . , il restera valable jusqu'au au plus tard.

Passé cette date il cessera de plein droit et toute réclamation ou demande de paiement s'y référant sera irrecevable pour quelque motif que ce soit.

Le présent cautionnement est soumis au droit français, tous litiges relatifs tant à l'interprétation qu'à l'exécution du présent acte seront soumis au tribunal compétent, du lieu du siège social de la soussignée.

Fait à TOURS, le